



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Recueil des délibérations
du 29 juin 2017**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

250^{ème} séance

(15^{ème} séance du 9^{ème} mandat)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

SOMMAIRE

Délibération N° 2017/09	EXÉCUTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2017 : BUDGET RECTIFICATIF	5
Délibération N° 2017/10	GESTION DES AIDES AUX MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES	17
Délibération N° 2017/11	STRATÉGIE DE PROGRAMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR LES EXERCICES 2017 ET 2018	19
Délibération N° 2017/12	MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N°2017-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ADAPTATION DES MODALITÉS D'AIDES À LA RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU MODÈLE DE CONVENTION D'AIDE POUR LES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION RÉALISÉES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PRIVÉE	21
Délibération N° 2017/13	ÉVOLUTIONS DE LA DÉLIBÉRATION N°2015/30 RELATIVE À LA PRIME À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	23
Délibération N° 2017/14	DISPOSITIONS D'AIDES À LA BIODIVERSITÉ POUR LA FIN DU 10 ^{ème} PROGRAMME	25
Délibération N° 2017/15	FONDS DE CONCOURS POUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU BARRAGE DU DOERNEL DANS LE BAS-RHIN	27
Délibération N° 2017/16	MODALITÉS RELATIVES À LA 12 ^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES DE L'EAU 2017	29
Délibération N° 2017/17	OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PRIVÉE, DE BELLEMAGNY (68)	31
Délibération N° 2017/18	MODALITÉ D'AIDE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS	33

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 juin 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/09 : EXÉCUTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2017 :
BUDGET RECTIFICATIF**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 193 et 194 ;
- Vu l'instruction DE-CF du 17 mai 2013 relative au suivi de l'exécution des 10èmes Programmes d'intervention des Agences de l'eau ;
- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 adoptant le 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (2013-2018) ;
- Vu la délibération n° 2015/24 du 13 octobre 2015 adoptant le document portant révision du 10^{ème} Programme d'intervention ;
- Vu la circulaire n° DF-2B2O-16-3060 du 24 août 2016 relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État pour 2017 ;
- Vu la délibération n° 2014/18 du 16 octobre 2014 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Directeur général de l'Agence de l'eau ;
- Vu la délibération n° 2016/20 du 13 octobre 2016 portant modification de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Directeur général de l'Agence de l'eau ;
- Vu la délibération n° 2016/34 du 1 décembre 2016 relative à l'adoption du budget initial pour l'année 2017,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- 183 ETPT sous plafond et 2,57 ETPT hors plafond
- 176 944 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 13 830 000 € pour le personnel,
 - o 3 660 000 € pour le fonctionnement,
 - o 157 434 000 € pour l'intervention,
 - o 2 020 000 € pour l'investissement
- 165 653 814 € de crédits de paiement dont :
 - o 13 830 000 € pour le personnel,
 - o 3 683 054 € pour le fonctionnement,
 - o 143 822 760 € pour l'intervention,
 - o 4 318 000 € pour l'investissement
- 161 493 330€ de prévisions de recettes
- - 4 160 484 € de solde budgétaire

ARTICLE 2 :

D'approuver les prévisions budgétaires suivantes :

- - 15 758 898 € de variation de trésorerie,
- + 1 571 616 € de résultat patrimonial,
- 2 723 116 € de capacité d'autofinancement,
- - 13 163 298 € de variation de fonds de roulement.

L'ensemble des tableaux budgétaires sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

Les autorisations de programme pour l'année 2017 sont réparties comme suit, conformément à l'extrait de la maquette financière annexé à la présente délibération :

Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance	36 454 000 €
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	64 187 000 €
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	62 450 000 €
Hors plafond de dépenses	41 873 614 €
TOTAL GENERAL DES AUTORISATIONS	204 964 614€

ARTICLE 4 :

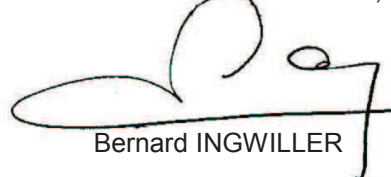
Le Directeur général de l'Agence de l'eau est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	177,47	2,57	180,04
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	183,00	2,57	185,57

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	ETPT	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
EMPLOIS RUMERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	183,00	177,47	13 773 800	2,57	2,57	56 200	180,04	185,57	13 830 000
1 - TITULAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion, dont CAP</u> , déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	183,00	177,47	13 773 800	2	2	46 000	2	185,00	13 773 800
* Non titulaires de droit public	183,00	177,47	13 773 800	0	0	0	0	183,00	13 773 800
- en fonction dans l'organisme :	183,00	177,47	13 773 800	0	0	0	0	0	0
. Contractuels sous statut:	173,40	168,87	12 848 800	0	0	0	0	0	0
. ØCDI	168,93	167	12 740 800	0	0	0	0	0	0
. ØCDD	4,47	1,87	108 000	0	0	0	0	0	0
. Contractuels hors statut:	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. ØCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. ØCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	9,6	8,6	925 000	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	2	2	46 000	2	2	46 000
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	2	2	46 000	2	2	46 000
. ØCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. ØCDD	0	0	0	2	0	46 000	0	2	46 000
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0,57	0,57	10 200	0	0,57	10 200
EMPLOIS RUMERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)							0	0	0
4 - EMPLOIS RUMERES PAR L'ETAT							0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
5 - EMPLOIS RUMERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

DEPENSES								RECETTES = B					
	AE				CP = C				CF2016	BI 2017	BR1 2017	Ecart BR/BI	
	CF2016	BI 2017	BR1 2017	Ecart BR/BI	CF2016	BI 2017	BR1 2017	Ecart BR/BI					
Personnel	13 695 023,67	13 830 000	13 830 000	-	13 721 340	13 830 000	13 830 000	-	169 307 565	161 493 330	161 493 330	-	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		205 000	205 000	-		205 000	205 000	-	-	-	-	-	Subvention pour charges de service public
			-	-		-	-	-	-	-	-	-	Autres financements de l'Etat
			-	-		-	-	-	168 427 430	160 666 400	160 666 400	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 168 228,22	2 960 000	3 660 000	+700 000	2 926 465	2 983 054	3 683 054	+700 000	2 347	-	-	-	Autres financements publics
			-	-		-	-	-	877 788	826 930	826 930	-	Recettes propres
			-	-		-	-	-	-	-	-	-	
Intervention	157 831 051,96	154 333 000	157 434 000	+3 101 000	133 513 325	144 121 760	143 822 760	- 299 000	-	-	-	-	
<i>dont AFB</i>		8 970 000	8 671 000	- 299 000		8 970 000	8 671 000	- 299 000	-	-	-	-	Recettes fléchées*
			-	-		-	-	-	-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	4 664 893,88	1 320 000	2 020 000	+700 000	977 908	4 318 000	4 318 000	-	-	-	-	-	Autres financements publics fléchés
			-	-		-	-	-	-	-	-	-	Recettes propres fléchées
			-	-		-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	179 359 198	172 443 000	176 944 000	4 501 000	151 139 038	165 252 814	165 653 814	401 000	169 307 565	161 493 330	161 493 330	-	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					18 168 527					3 759 484	4 160 484	401 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABEAU 3
Budget par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (autorisations d'engagement)

Budget	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT														
	Personnel			Fonctionnement			Intervention			Investissement			Total		
	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques							20 469 915	16 700 000	16 700 000				20 469 915	16 700 000	16 700 000
11.11 Stations d'épuration des collectivités pluviales							302 232						302 232		
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques							32 039 929	27 600 000	27 600 000				32 039 929	27 600 000	27 600 000
12.3 Réseaux d'assainissement des collectivités pluviales							2 982 825						2 982 825		
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles							5 858 453	13 000 000	13 000 000				5 858 453	13 000 000	13 000 000
14 Elimination des déchets							602 661	1 700 000	1 700 000				602 661	1 700 000	1 700 000
15 Assistance technique à la dépollution							2 474 695	3 187 000	3 187 000				2 474 695	3 187 000	3 187 000
16 Primes pour épuration															
17 Aide à la performance épuratoire							19 465 206	18 800 000	18 800 000				19 465 206	18 800 000	18 800 000
18 Lutte contre la pollution agricole							21 652 148	17 300 000	17 300 000				21 652 148	17 300 000	17 300 000
19 Divers pollution								700 000	700 000					700 000	700 000
21 Gestion quantitative de la ressource							3 265 880	2 350 000	2 350 000				3 265 880	2 350 000	2 350 000
23 Protection de la ressource							2 558 801	2 500 000	2 500 000				2 558 801	2 500 000	2 500 000
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques							20 155 341	20 300 000	20 300 000				20 155 341	20 300 000	20 300 000
25 Eau potable							9 847 122	7 700 000	7 700 000				9 847 122	7 700 000	7 700 000
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin							218 036	480 000	480 000				218 036	480 000	480 000
31 Etudes générales							1 566 707	1 882 000	1 378 000				1 566 707	1 882 000	1 378 000
32 Connaissance environnementale							1 226 940	8 550 000	9 981 735				1 226 940	8 550 000	9 981 735
33 Action internationale							1 538 850	1 600 000	1 600 000				1 538 850	1 600 000	1 600 000
34 Information, communication, etc...							3 293 110	1 014 000	1 314 000				3 293 110	1 014 000	1 314 000
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel				3 168 228	2 960 000	2 960 000							3 168 228	2 960 000	2 960 000
42 Immobilisations										4 664 894	1 320 000	2 020 000	4 664 894	1 320 000	2 020 000
43 Dépenses de personnel	13 695 024	13 830 000	13 830 000										13 695 024	13 830 000	13 830 000
44 Charges de régularisation						700 000									700 000
48 Dépenses liées aux redevances									1 968 265						1 968 265
49 Dépenses liées aux interventions									204 000						204 000
50 Contribution à l'ONEMA							8 312 200	8 970 000	8 671 000				8 312 200	8 970 000	8 671 000
60 Prélèvement exceptionnel															
TOTAL	13 695 024	13 830 000	13 830 000	3 168 228	2 960 000	3 660 000	157 831 052	154 333 000	157 434 000	4 664 894	1 320 000	2 020 000	179 359 198	172 443 000	176 944 000

Tableau des dépenses par destination (crédits de paiement)

Budget	CREDITS DE PAIEMENT														
	Personnel			Fonctionnement			Intervention			Investissement			Total (B)		
	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017	CF2016	BI 2017	BRI 2017
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques							18 673 484,46	16 960 000	16 960 000				18 673 484	16 960 000	16 960 000
11.11 Stations d'épuration des collectivités pluviales							33 662 794,56	28 169 000	28 169 000				33 662 795	28 169 000	28 169 000
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques															
12.3 Réseaux d'assainissement des collectivités pluviales															
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles							6 679 102,50	11 883 860	11 883 860				6 679 103	11 883 860	11 883 860
14 Elimination des déchets							611 704,65	1 835 000	1 835 000				611 705	1 835 000	1 835 000
15 Assistance technique à la dépollution							2 432 802,90	3 200 000	3 200 000				2 432 803	3 200 000	3 200 000
16 Primes pour épuration															
17 Aide à la performance épuratoire							19 476 570,00	18 800 000	18 800 000				19 476 570	18 800 000	18 800 000
18 Lutte contre la pollution agricole							6 890 029,85	11 364 000	11 364 000				6 890 030	11 364 000	11 364 000
19 Divers pollution							538 704,76	700 000	700 000				538 705	700 000	700 000
21 Gestion quantitative de la ressource							2 923 943,08	2 879 500	2 879 500				2 923 943	2 879 500	2 879 500
23 Protection de la ressource							2 025 875,40	2 030 000	2 030 000				2 025 875	2 030 000	2 030 000
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques							13 013 565,54	14 956 000	14 956 000				13 013 566	14 956 000	14 956 000
25 Eau potable							10 181 398,31	8 266 200	8 266 200				10 181 398	8 266 200	8 266 200
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin							337 790,45	456 000	456 000				337 790	456 000	456 000
31 Etudes générales							1 394 460,40	2 040 000	896 000				1 394 460	2 040 000	896 000
32 Connaissance environnementale							3 443 470,86	7 231 400	6 674 500				3 443 471	7 231 400	6 674 500
33 Action internationale							1 479 875,18	1 947 000	1 947 000				1 479 875	1 947 000	1 947 000
34 Information, communication, etc...							1 435 552,56	2 433 800	2 433 800				1 435 553	2 433 800	2 433 800
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel				2 926 465	2 983 054	2 983 054							2 926 465	2 983 054	2 983 054
42 Immobilisations										977 908	4 318 000	4 318 000	977 908	4 318 000	4 318 000
43 Dépenses de personnel	13 721 340	13 830 000	13 830 000										13 721 340	13 830 000	13 830 000
44 Charges de régularisation						700 000									700 000
48 Dépenses liées aux redevances									1 556 900						1 556 900
49 Dépenses liées aux interventions									144 000						144 000
50 Contribution à l'ONEMA							8 312 200	8 970 000	8 671 000				8 312 200	8 970 000	8 671 000
60 Prélèvement exceptionnel															
55 Transformation des prêts en subvention															
TOTAL	13 721 340	13 830 000	13 830 000	2 926 465	2 983 054	3 683 054	133 513 325	144 121 760	143 822 760	977 908	4 318 000	4 318 000	151 139 038	165 252 814	165 653 814

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) =
C - B

Tableau des encaissements

Budget	RECETTES											Total (C)				
	Recettes globalisées						Recettes réçues					CF2016	BI 2017	BI 2017		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée		Autres financements publics		Recettes propres			Financement de l'Etat réçues	Autres financements publics réçues				Recettes propres réçues	
		CF2016	BI 2017	BI 2017	CF2016	BI 2017	BI 2017	CF2016	BI 2017	BI 2017						
REDEVANCES DE POLLUTION																
1. Pollution domestique		75 852 885,08	72 906 400	72 906 400										75 852 885	72 906 400	72 906 400
2. Pollution industrielle		7 196 082,17	7 630 000	7 630 000										7 196 082	7 630 000	7 630 000
3. Pollution des diesels		4 117 982,00	50 000	50 000										4 117 982	50 000	50 000
4. Pollution diffuse			3 380 000	3 380 000											3 380 000	3 380 000
REDEVANCES DE COLLECTE																
1. Collecte domestique		50 155 601,32	44 910 000	44 910 000										50 155 601	44 910 000	44 910 000
2. Collecte industrielle		2 387 653,40	1 790 000	1 790 000										2 387 653	1 790 000	1 790 000
REDEVANCES DE PRÉLEVEMENT																
1. Prélèvement des collectivités		16 862 129,00	16 720 000	16 720 000										16 862 129	16 720 000	16 720 000
2. Prélèvement des industries		10 606 021,04	12 120 000	12 120 000										10 606 021	12 120 000	12 120 000
3. Prélèvement des brigades		511 626,40	460 000	460 000										511 626	460 000	460 000
REDEVANCES PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, STOCKAGE ET OBSTACLE																
1. Protection milieu aquatique		736 511,00	700 000	700 000										736 511	700 000	700 000
2. Stockage et obstacle		939,00												939		
AUTRES RECETTES																
1. Remboursement des prêts et intérêts								2 700	2 700						2 700	2 700
2. Autres recettes					2 346,60			877 788	824 230	824 230				880 135	824 230	824 230
3. Emprunt																
55. Transformation de prêts en subvention																
TOTAL			168 427 430	160 666 400	160 666 400	2 346,60		877 788	826 930	826 930,00				169 307 565	161 493 330	161 493 330

TABLEAU 4

Equilibre financier

BESOINS					FINANCEMENTS				
	CF2016	BI 2017	BR1 2017	Ecart BR/BI	CF2016	BI 2017	BR1 2017	Ecart BR/BI	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		3 759 484	4 160 484	+ 401 000	18 168 527			-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Avances remboursables uniquement	10 974 747	9 325 000	9 325 000	-	9 418 031	10 429 200	10 429 200	-	Remboursements de prêts(b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	2 551 558			-				-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) dont prélèvement exceptionnel	13 212 565	13 212 565	12 702 614	- 509 951				-	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	26 738 870	26 297 049	26 188 098	- 108 951	27 586 558	10 429 200	10 429 200	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (II)= (2) - (1)	847 688	-	-	-	-	15 867 849	15 758 898	- 108 951	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)				-				-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	847 688			-	-	15 867 849	15 758 898	- 108 951	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
				-				-	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	27 586 558,00	26 297 049	26 188 098	- 108 951	27 586 558	26 297 049	26 188 098	- 108 951	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

TABLEAU 6
Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants			PRODUITS	Montants		
	CF2016	BI 2017	BR1 2017		CF2016	BI 2017	BR1 2017
Personnel	12 447 794,66	13 830 000,00	13 830 000,00	Subventions de l'Etat			-
dont charges de pensions civiles*			-	Fiscalité affectée	165 759 287,40	163 980 000,00	163 980 000,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 903 038,95	5 864 554,00	6 564 554,00	Autres subventions	2 346,60		-
Intervention (le cas échéant)	132 203 354,75	144 139 760,00	143 840 760,00	Autres produits	1 682 613,02	1 826 930,00	1 826 930,00
TOTAL DES CHARGES (1)	151 554 188,36	163 834 314,00	164 235 314,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	167 444 247,02	165 806 930,00	165 806 930,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2)	15 890 058,66	1 972 616,00	1 571 616,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
<i>Ecart BI-BR1</i>			401 000,00	<i>Ecart BI-BR1</i>			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	167 444 247,02	165 806 930,00	165 806 930,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	167 444 247,02	165 806 930,00	165 806 930,00

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			Ecart BI-BR1
	CF2016	BI 2017	BR1 2017	
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	15 890 058,66	1 972 616,00	1 571 616,00	401 000,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 430 529,12	2 150 000,00	2 150 000,00	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	831 342,19	1 000 000,00	1 000 000,00	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	694,42	31 500,00	31 500,00	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	11 693,15	30 000,00	30 000,00	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	16 478 246,86	3 124 116,00	2 723 116,00	401 000,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants			RESSOURCES	Montants		
	CF2016	BI 2017	BR1 2017		CF2016	BI 2017	BR1 2017
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	16 478 246,86	3 124 116,00	2 723 116,00
Investissements	970 476,58	4 318 000,00	4 318 000,00	Financement de l'actif par l'Etat	4 623,98		
Avances	10 974 747,45	9 325 000,00	9 325 000,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	50 597,88		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 945 224,03	13 643 000,00	13 643 000,00	Retour d'avances	9 407 030,93	10 429 200,00	10 429 200,00
<i>Ecart BI-BR1</i>				Autres ressources	11 693,15	30 000,00	30 000,00
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	14 006 968,77	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	25 952 192,80	13 583 316,00	13 182 316,00
<i>Ecart BI-BR1</i>				<i>Ecart BI-BR1</i>			401 000,00
				Prélèvement sur fonds de roulement (8) =	-	59 684,00	460 684,00
				<i>Ecart BI-BR1</i>			401 000,00

Variation et niveau théorique du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			Ecart BI-BR1
	CF2016	BI 2017	BR1 2017	
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	14 006 969	59 684	460 684	401 000
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	13 159 281	2 595 600	2 595 600	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) hors prélèvement exceptionnel*	847 688	2 655 284	3 056 284	401 000
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	60 053 854	48 076 409	59 593 170	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	22 304 623	12 074 676	24 900 223	
Niveau de la TRESORERIE	37 749 231	36 001 733	34 692 947	

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie après prélèvement exceptionnel de l'Etat

12702614

	Montants			Ecart BI-BR1
	CF2016	BI 2017	BR1 2017	
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	794 404	13 272 249	13 163 298	108 951
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	53 284	2 595 600	2 595 600	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	847 688	15 867 849	15 758 898	108 951
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	46 841 289	20 763 844	33 677 991	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	9 092 058	12 074 683	12 074 683	2 982 625
Niveau de la TRESORERIE	37 749 231	8 689 168	21 990 333	

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	37 749 231	43 416 064	46 550 335	51 804 394	43 237 101	32 202 756	31 991 158	44 318 147	37 460 207	47 992 355	34 533 893	21 900 923	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	6 175 915	6 937 464	11 741 184	3 985 211	4 574 553	21 006 053	29 810 197	9 507 553	29 754 653	5 691 313	18 739 539	12 530 240	160 453 874
Subvention pour charges de service public													-
Autres financements de l'État													-
Fiscalité affectée	6 070 269	6 802 326	11 725 681	3 953 954	4 559 553	20 991 053	29 795 197	9 457 553	29 734 653	5 671 313	18 355 153	12 510 240	159 626 944
Autres financements publics													-
Recettes propres	105 646	135 138	15 503	31 257	15 000	15 000	15 000	50 000	20 000	20 000	384 386	20 000	826 930
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
<i>Opérations non budgétaires</i>	557 335	6 593 804	2 685 179	185 584	500 000	500 000	439 254	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	11 468 656
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital (retour avances et prêts au personnel)		6 580 856	2 323 281	78 309	500 000	500 000	439 254	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	10 429 200
Autres encaissements	557 335	12 948	361 898	107 276									1 039 456
Opérations gérées en comptes de tiers :													-
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
A. TOTAL	6 733 250	13 531 268	14 426 362	4 170 795	5 074 553	21 506 053	30 249 451	9 509 053	29 756 153	5 692 813	18 741 039	12 531 740	171 922 530
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	1 031 695	10 069 020	8 451 703	8 529 683	15 708 897	17 187 651	16 992 651	15 737 181	18 594 193	18 521 463	22 311 961	11 642 330	164 778 430
Personnel	1 002 580	1 221 070	1 265 815	1 060 306	1 153 833	1 148 833	1 203 833	1 148 833	1 154 095	1 208 833	1 153 833	1 108 134	13 830 000
Fonctionnement	1 605	152 691	336 998	118 836	476 428	446 962	326 962	326 962	326 962	372 224	446 962	349 466	3 683 054
Intervention	27 510	8 441 191	6 802 821	7 330 070	13 994 361	15 494 361	15 394 361	14 193 891	16 394 361	16 394 361	20 095 361	8 384 730	142 947 377
Investissement	-	254 068	46 069	20 471	84 276	97 496	67 496	67 496	718 776	546 046	615 806	1 800 000	4 318 000
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
<i>Opérations non budgétaires</i>	34 722	327 978	720 600	4 208 404	400 000	4 530 000	929 811	629 811	629 811	629 811	9 062 048	800 000	22 902 998
Prêts : décaissements en capital (attribution d'avances)		179 158	415 031	3 822 132	400 000	300 000	929 811	629 811	629 811	629 811	589 434	800 000	9 325 000
Prélèvement sur le FDR pour le budget de l'Etat						4 230 000					8 472 614		12 702 614
Autres décaissements pour le compte de tiers	34 722	148 820	305 569	386 272									875 383
Opérations gérées en comptes de tiers :													-
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
B. TOTAL	1 066 417	10 396 997	9 172 303	12 738 087	16 108 897	21 717 651	17 922 463	16 366 993	19 224 005	19 151 275	31 374 010	12 442 330	187 681 428
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	5 666 833	3 134 271	5 254 059	- 8 567 293	-11 034 345	- 211 599	12 326 989	- 6 857 940	10 532 148	-13 458 462	-12 632 971	89 410	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	43 416 064	46 550 335	51 804 394	43 237 101	32 202 756	31 991 158	44 318 147	37 460 207	47 992 355	34 533 893	21 900 923	21 900 923	

Commentaire : le tableau a été actualisé des réalisations pour les mois de janvier / février / mars / avril, les prévisions pour le reste de l'année ont été recalées.

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2017	BR1 2017
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	222 922 285	223 444 472
	2 Niveau initial du fonds de roulement	34 036 100	46 841 289
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	9 479 083	9 092 058
	4 Niveau initial de la trésorerie	24 557 017	37 749 231
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	24 557 017	37 749 231	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	172 443 000	176 944 000
	6 Résultat patrimonial	1 972 616	1 571 616
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	3 124 116	2 723 116
	8 Variation du fonds de roulement	- 59 684	- 460 684
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS 1 104 200	1 104 200
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ 10 429 200	10 429 200
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 9 325 000	9 325 000
	Cautionnements et dépôts Frais de gestion	+	
	10 Opérations comptable non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS - 700 000	- 700 000
	Variation des stocks	+ / -	
	Production immobilisée	+	
	Charges sur créances irrécouvrables	- 700 000	700 000
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 3 313 600	3 313 600
	Ecart entre les émissions et les encaissements	+ 3 313 600	3 313 600
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 3 777 484	- 4 178 484
	12.a Recettes budgétaires	161 493 330	161 493 330
12.b Crédits de paiement ouverts	165 252 814	165 653 814	
13 Décalages de flux de trésorerie	12 090 365	11 580 414	
13.a liés aux opérations en capital (avances remboursables)	- 1 122 200	1 122 200	
13.b liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	+		
13.c liés aux autres encaissements / décaissements sur compte de tiers - prélèvement de l'Etat	+ 13 212 565	12 702 614	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 15 867 849	- 15 758 898	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée			
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	- 15 867 849	- 15 758 898	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	15 808 165	15 298 214	
16 Restes à payer = 5 - 12b	7 190 186	11 290 186	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	230 112 471	234 734 658
	18 Niveau final du fonds de roulement	20 763 844	33 677 991
	18.a dont variation du fonds de roulement lié au prélèvement exceptionnel	- 13 212 565	- 12 702 614
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	12 074 683	11 687 658
	20 Niveau final de la trésorerie	8 689 168	21 990 333
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-	-
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	8 689 168	21 990 333	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Tableau des autorisations de programme :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	2017	2018
DOMAINE 1 Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	32 121 551	36 638 052	26 251 380	31 091 440	36 454 000	29 199 300
29. Planification/gestion à l'échelle des bassins/sous-bassins	446 820	455 150	543 200	218 036	480 000	480 000
31. Études générales	1 186 425	1 521 731	1 370 776	1 613 252	1 396 000	2 000 000
32. Connaissances environnementales	6 897 379	12 764 935	1 827 191	1 226 940	9 981 735	5 750 300
33. Action internationale	1 282 420	1 515 698	1 598 300	1 538 850	1 600 000	1 600 000
34. Information, communication, éducation à l'environnement	3 252 642	906 596	1 065 238	3 293 110	1 314 000	822 000
41. Dépenses de fonctionnement	3 268 355	3 341 757	3 702 727	3 168 228	2 960 000	2 960 000
42. Immobilisations	405 272	1 314 885	1 266 689	4 664 894	2 020 000	1 237 000
43. Dépenses de personnel	14 302 770	13 568 797	13 497 156	13 695 024	13 830 000	13 650 000
44. Charges de régularisation	574 356	615 037	1 380 103	1 673 106	700 000	700 000
48 Dépenses liées aux redevances					1 968 265	
49 Dépenses liées aux interventions					204 000	
55. Transformations des prêts en subvention	505 113	633 467	0	0	0	0
DOMAINE 2 Mesures générales de gestion de l'eau	76 562 368	66 541 829	76 203 777	71 414 902	64 187 000	60 687 000
11. Stations d'épuration des collectivités	22 103 406	13 864 994	16 238 809	20 469 915	18 800 000	18 800 000
12. Réseaux d'assainissement des collectivités	43 663 588	32 864 472	27 427 545	32 431 929	31 500 000	29 500 000
15. Assistance technique à la dépollution	2 908 942	3 235 813	2 924 901	2 474 695	3 187 000	3 187 000
19. Divers pollution	599 380	2 152 000	0	0	700 000	200 000
25. Eau potable	7 287 051	14 424 549	29 612 522	16 038 363	10 000 000	9 000 000
DOMAINE 3 : Mesures territoriales de l'eau	48 980 661	60 619 123	59 058 227	59 009 381	62 450 000	69 050 000
11. Gestion et traitement des eaux pluviales				302 232		
12. Réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage				2 982 825		
13. Lutte contre la pollution industrielle	13 882 714	24 296 369	5 714 080	5 858 453	14 000 000	14 000 000
14. Aides à l'élimination des déchets	1 137 692	555 147	353 181	602 661	2 300 000	2 400 000
18. Agriculture	16 432 847	15 575 782	18 579 041	21 652 148	17 300 000	18 800 000
21. Gestion quantitative de la ressource	1 706 192	3 655 641	4 238 301	4 896 920	3 750 000	3 750 000
23. Protection de la ressource	1 995 289	1 739 361	2 963 176	2 558 801	3 100 000	3 100 000
24. Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 825 927	14 796 824	27 210 448	20 155 341	22 000 000	27 000 000
Hors plafond de dépenses	31 412 835	44 022 537	42 492 969	42 689 971	41 873 614	29 670 000
17. Aide à la performance épuratoire	20 999 935	18 256 500	18 666 015	19 465 206	18 800 000	19 000 000
50. Fonds de concours (AFB + RDP) et préél. Exceptionnel	10 412 900	25 766 037	23 826 954	23 224 765	23 073 614	10 670 000
TOTAL GÉNÉRAL	189 077 415	207 821 541	204 006 353	204 205 694	204 964 614	188 606 300

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017/10 : GESTION DES AIDES AUX MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 du Conseil d'administration relative à l'approbation du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018,
- Vu la délibération n° 2015/24 du 13 octobre 2015 adoptant la révision du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- Vu la lettre de cadrage de la Ministre de l'écologie du 20 mai 2016,
- Vu le rapport du Directeur général et la présentation en séance,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

Article 1

De n'instruire les aides complémentaires nécessaires aux campagnes 2015 et 2016 qu'au vu des montants définitivement stabilisés, à l'issue d'une instruction suffisamment avancée.

Article 2

D'arrêter les montants d'engagement maximum pour les exercices 2015 et 2016, respectivement à 18 M€ et 10 M€.

Article 3

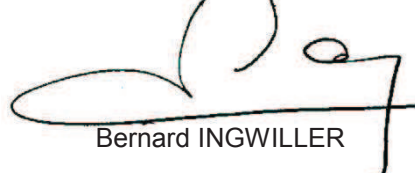
D'accepter de participer à un tour de table solidaire entre financeurs, au cas où les besoins en autorisation d'engagement dépasseraient ces plafonds de programmation.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/11 : STRATÉGIE DE PROGRAMMATION DES AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT SUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-41,
- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 du Conseil d'administration relative à l'approbation du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018,
- Vu la délibération n° 2015/24 du 13 octobre 2015 adoptant la révision du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur la période 2016-2018,
- Vu la délibération n° 2015/30 modifiée, adoptée par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 portant sur les modalités d'intervention dans le domaine des actions concernant les investissements et le fonctionnement en matière d'assainissement,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

Article 1

D'ajuster à la hausse les dotations des lignes 12 (réseaux d'assainissement) par redéploiement au sein des domaines concernés jusqu'à 30 M€ pour la ligne 12 (domaine 2) et 10 M€ pour la ligne 12.3 (domaine 3).

Article 2

De différer en fin d'exercice l'examen des demandes d'aides relatives à des projets non prioritaires (en référence au PAOT ou au programme de mesures).

Article 3

De réguler des demandes d'aides portant d'importants programmes de premiers assainissements en échelonnant dans le temps le financement de certaines tranches de travaux et/ou en réservant le taux de financement maximal aux tranches principales, ce par souci de solidarité vis-à-vis d'autres bénéficiaires potentiels.

Article 4

De plafonner l'aide de l'agence – complément SUR compris - à 70 % pour les opérations prioritaires de premiers assainissement collectif et 60% pour les autres travaux. De même, en cas de recours au dispositif SUR, l'aide de l'agence de l'eau sera écartée, le cas échéant, pour respecter les assiettes plafonds figurant dans ses délibérations.

Article 5

De plafonner l'aide de l'agence – complément SUR compris - à 70 % pour les opérations de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. Cette disposition s'appliquera aux conventions signées entre la collectivité porteuse de l'opération groupée et les particuliers concernés postérieurement au 1^{er} septembre 2017 (date de signature de la convention « travaux »).

Article 6

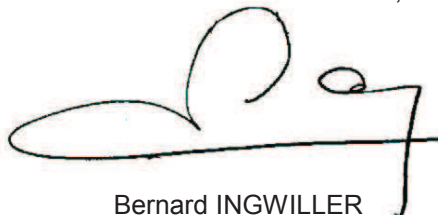
De mettre en place des modalités de gestion de fin de programme pour les aides à l'assainissement (ligne 11 et lignes 12) en arrêtant en 2018 une programmation prévisionnelle à mi-année sur la base des dossiers déposés et complets au 1^{er} mars 2018. Les conditions de financement des dossiers arrivant au-delà de cette date butoir feront l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil d'administration.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/12 : **Modifiant la délibération n°2017-04 du Conseil d'Administration -
Adaptation des modalités d'aides à la réhabilitation des dispositifs
d'assainissement non collectif et du modèle de convention d'aide
pour les opérations de réhabilitation réalisées sous maîtrise
d'ouvrage privée****

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-41 ;
- Vu la Loi N°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Vu la loi N°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, et notamment son article 40 ;
- Vu le décret N°2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;
- Vu la délibération n° 2015/30 du 26 novembre 2015 relative aux dispositions portant révision du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau sur la période 2016-2018 ;
- Vu la délibération N°2015/28 modifiée du 30 juin 2016 relative aux dispositions communes applicables aux aides de l'agence de l'eau ;
- Vu la délibération N°2015/30 modifiée du 30 juin 2016 relative aux modalités d'intervention dans le domaine des actions concernant les investissements et le fonctionnement en matière d'assainissement ;
- Vu la délibération N°2017/04 relative à l'adaptation des modalités d'aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif et du modèle de convention d'aide pour les opérations de réhabilitation réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée ;
- Vu les projets annexés à la présente délibération ;
- Vu l'avis conforme de l'agent comptable en date du 23/05/2017 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

L'article 2 de la délibération n°2017/04 est modifié comme suit :

« Article 2 Nouvelle rédaction

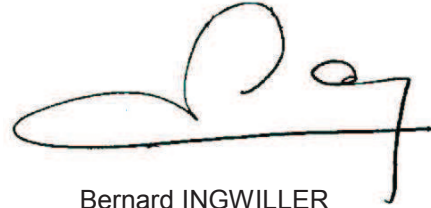
Le conseil d'administration approuve le modèle de convention de mandat relatif à l'instruction, la liquidation, le contrôle et le paiement des aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse ainsi que les conditions particulières relatives à l'assainissement non collectif »

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/13 : ÉVOLUTIONS DE LA DÉLIBÉRATION N°2015/30 RELATIVE À LA PRIME
À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-40 ;
- Vu sa délibération n°2012/18 du 12 octobre 2012 adoptant le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin Meuse (2013-2018) ;
- Vu la délibération n° 2015/24 du 13 octobre 2015 adoptant la révision du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- Vu sa délibération n°2015/28 modifiée, relative aux dispositions communes applicables aux aides de l'Agence de l'eau ;
- Vu sa délibération n°2015/30 modifiée du 30 juin 2016 relative aux modalités d'intervention dans le domaine des actions concernant les investissements et le fonctionnement en matière d'assainissement ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau :

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

A l'article 4.12.2 de la délibération n°2015/30 modifiée, le terme de « convention de partenariat » est substitué par le terme « convention de mandat ».

ARTICLE 2 :

- ☞ L'article 6.3.3 de la délibération n°2015/30 modifiée du 30 juin 2016 relative aux modalités d'intervention dans le domaine des actions concernant les investissements et le fonctionnement en matière d'assainissement est modifié comme suit :

« La prime « réhabilitation » est attribuée aux collectivités porteuses d'opérations groupées de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

Elle est calculée comme suit :

PRIME REHABILITATION = NOMBRE DE REHABILITATIONS x 250 € »

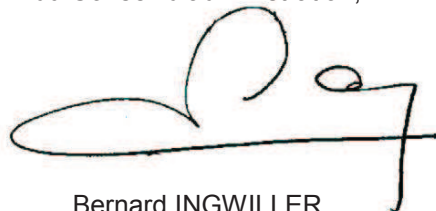
- ☞ Les collectivités bénéficiant, dans le cadre du dispositif antérieur, d'une aide pour l'animation d'opérations groupées de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif (cf ci-dessus) ne peuvent pas bénéficier d'une prime « réhabilitation » sur la période couverte par l'aide à l'animation.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/14 : DISPOSITIONS D'AIDES À LA BIODIVERSITÉ POUR LA FIN
DU 10^{ème} PROGRAMME**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 du Conseil d'administration relative à l'approbation du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018,
- Vu la délibération n° 2015/24 du 13 octobre 2015 adoptant la révision du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- Vu la lettre de cadrage de la Ministre de l'écologie du 20 mai 2016,
- Vu les notes présentées et les débats qui ont eu lieu au sujet des réflexions relatives à la loi « biodiversité » aux Comités de bassin des 18 avril 2016 et 7 avril 2017 et aux Commissions du Milieu Naturel Aquatique des 13 juin, 7 décembre 2016 et 30 mai 2017,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

Article 1

De confirmer que le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) mis en œuvre conjointement avec la région Grand Est et l'Etat a vocation à être le vecteur de financement privilégié des opérations de protection de la biodiversité, destinées à expérimenter l'élargissement au volet terrestre et plus généralement au cadre d'intervention du 10^{ème} Programme.

Article 2

De confirmer également la possibilité d'accéder à des demandes de financement additionnelles s'agissant d'opération de faible montant d'aides (< 50 000 €) ou dont calendrier de mise en œuvre n'est pas compatible avec les sessions des AMI, mentionnés à l'article 1.

Article 3

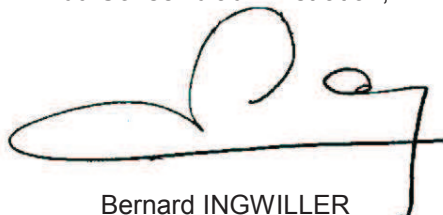
- D'étendre, pour ces deux cas de figure, le champ d'éligibilité des aides du 10^{ème} programme à des opérations portant sur :
 - des milieux humides ou des milieux secs ouverts (prairies, pelouses) concourant à des enjeux du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau (captages, protection des milieux aquatiques...) dès lors qu'il est démontré l'intérêt à agir sur l'écosystème au-delà des milieux humides concernés ;
 - des projets portant sur la préservation/reconquête de milieux naturels en excluant le financement de projets voués uniquement à la préservation d'espèces.
- D'appliquer les règles d'aides, en termes d'assiette éligible et de taux, en vigueur sur les volets « préservation / reconquête des milieux aquatiques et des zones humides » du 10^{ème} programme.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017/15 : FONDS DE CONCOURS POUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU BARRAGE DU DOERNEL DANS LE BAS-RHIN

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le décret n°2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- Vu la délibération n° 2015/34 du 26 novembre 2015 portant sur les modalités d'intervention dans le domaine des actions de protection et de restauration des milieux aquatiques de surface et souterrains,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

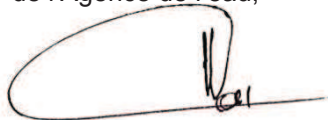
ARTICLE 1 :

- de financer par voie de fonds de concours les études concernant l'ouvrage du Doernel pour un montant de 60 000 euros.

ARTICLE 2 :

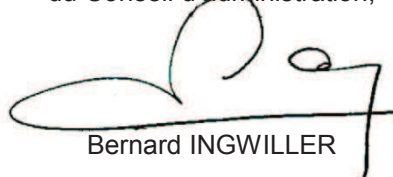
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention relative au financement de l'étude pour rétablir la continuité écologique sur le barrage du Doernel et de procéder à ses éventuels ajustements.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/16 : MODALITÉS RELATIVES À LA 12^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES
DE L'EAU 2017**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-41,
- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 du Conseil d'administration relative à l'approbation du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018,
- Vu la délibération n° 2015/24 du 13 octobre 2015 adoptant la révision du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau,

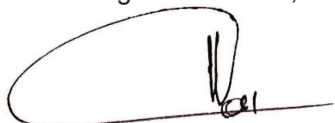
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

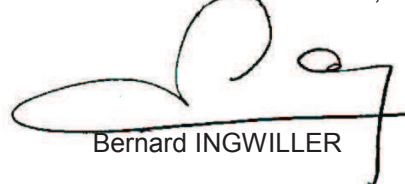
D'autoriser le Directeur général de l'Agence de l'eau à prendre les décisions portant attribution et mandatement d'une bourse de 7 500 € à chacun des lauréats des prix « Initiatives » désignés par le jury de la 12^{ème} édition des Trophées de l'eau Rhin-Meuse.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/17 : OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE
PRIVÉE, DE BELLEMAGNY (68)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-41,
- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 du Conseil d'administration relative à l'approbation du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018,
- Vu les demandes déposées par la commune relatives à l'engagement d'une opération groupée de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, déclarées complètes par l'Agence de l'eau avec effet au 22 novembre 2016, 25 janvier 2017 et 25 avril 2017, et considérant que la commune était ainsi autorisée à démarrer l'exécution de son projet,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver la convention de mandat n°0074 relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs de la commune de Bellemagny pour la réhabilitation de 30 installations d'ANC, sur la période du 22 novembre 2016 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 2 :

De déroger aux dispositions de l'article 2-2 (alinéa 3) de la convention de mandat.

ARTICLE 3 :

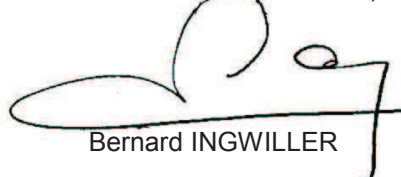
D'accorder à la commune de Bellemagny une première aide (n°17C68112) de 81 972 € TTC, dont 20 493 € TTC au titre de la Solidarité Urbain-Rural, pour l'opération de réhabilitation des ANC non conformes, sous maîtrise d'ouvrage privée : LOT 1 (5 unités) et LOT 2 (5 unités). Cette aide représente 80 % d'un montant plafond global de travaux de 102 465 € TTC.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 29 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017/18 : MODALITÉ D'AIDE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R.213-39 à R.213-41,
- Vu la délibération n° 2012/18 du 12 octobre 2012 du Conseil d'administration relative à l'approbation du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

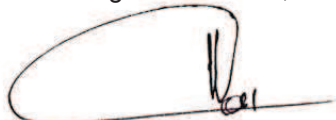
Article 1 : Modalités d'aides additionnelles au plan d'actions 2016 relatif aux coulées de boues

Les collectivités locales réputées comme vulnérables vis-à-vis des coulées de boues pourront bénéficier de taux de subventions jusqu'à 80 % (jusqu'à la fin du 10^{ème} Programme) pour la réalisation de premiers travaux de protection, à condition que ceux-ci s'inscrivent dans un programme d'action plus global, apportent un niveau de protection réel pour les populations et s'appuient sur les partenariats existants (chambres d'agriculture, SDEA, CD 68, ...).

Article 2 : Porter à connaissance des retours d'expériences

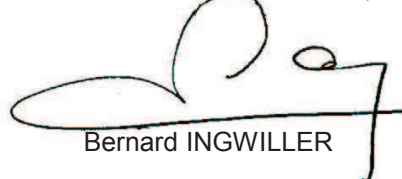
Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau est mandaté pour organiser des journées techniques à destination des élus et de leurs services, consistant à capitaliser les retours d'expériences de travaux de protection et faire davantage connaître les solutions opérationnelles, rapidement mobilisables et résultant des travaux de recherche et des partenariats, financés par l'Agence.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER